

Règlement du concours

« Quelle guilde est faite pour toi ?

Fais le test et gagne ta box *The dagger and the flame* ! »

Article 1 : Société organisatrice

La société **BAYARD ÉDITIONS**, sise 15 Boulevard Gabriel Péri, CS 10042, 92245 MALAKOFF CEDEX, éditrice du roman *The dagger and the flame* (ci-après désigné le « Roman ») organise du **3 octobre 2025 au 3 décembre 2025** inclus (ci-après désigné la « Date de Clôture »), un concours, gratuit et sans obligation d'achat, intitulé « **Quelle guilde est faite pour toi ? Fais le test et gagne ta box *The dagger and the flame* !** » (ci-après désigné le « Concours »).

Article 2 : Conditions de participation

Ce concours d'adresse aux mineurs **dès 13 ans et aux majeurs**.

Sont exclus de ce concours le personnel de la société BAYARD ÉDITIONS, ses filiales et ses prestataires intervenant sur le concours ainsi que les membres de leur famille (ascendants, descendants et collatéraux directs) et leur conjoint.

Il est toutefois impératif que le mineur qui souhaite participer au Concours soit inscrit par l'intermédiaire de ses parents. On entend par « parents », la ou les personnes titulaires de l'autorité parentale à l'égard du mineur (père et/ou mère, ou représentant légal). **Toute participation d'une personne mineure est donc effectuée sous l'entière responsabilité du (des) titulaire(s) de l'autorité parentale.** La société organisatrice se réserve le droit d'en demander la justification écrite à tout moment, a fortiori lors de l'attribution des lots. La société organisatrice serait contrainte de disqualifier tout mineur qui serait dans l'incapacité de fournir ce justificatif dans les délais qui lui seraient impartis. Dans ce cas, tout gain potentiellement obtenu durant le Concours serait immédiatement annulé.

Article 3 : Déroulement du Concours

Les participants peuvent participer au concours par l'intermédiaire d'une publication Instagram ou TikTok ou directement via le site www.bayard-editions.com renvoyant vers la page du concours. Dans le cadre du présent Concours, le participant est invité à répondre aux 7 questions du test de personnalité disponible sur www.bayard-editions.com/actualites/actus-jeunesse/litterature/quelle-gilde-est-faite-pour-toi-fais-le-test-et-gagne-ta-box-the-dagger-and-the-flame et à laisser ses coordonnées afin de recevoir son lot s'il est tiré au sort.

Article 4 : Validité des participations

Pour être prise en compte, le test de personnalité doit être rempli dans son entièreté et la participation via le formulaire en ligne devra fournir de façon claire les informations suivantes : nom, prénoms, domiciliation, adresse email complètes et âge du participant

Il ne sera accepté qu'une seule participation par foyer (même nom, même adresse). En cas de réponses multiples, une seule réponse sera prise en compte.

Les participations devront être enregistrées entre le **3 octobre 2025 au 3 décembre 2025** inclus avant minuit, l'heure d'enregistrement du formulaire faisant foi.

Toute participation incomplète, illisible, parvenue après la date limite d'envoi, à une adresse erronée et ne répondant pas aux conditions précédemment citées sera considérée comme nulle.

Le présent concours n'étant pas une loterie commerciale, les frais de participation au Concours ne sont pas remboursés.

Toute participation est effectuée sous l'entière responsabilité du participant ou du ou des titulaire(s) de l'autorité parentale pour les mineurs.

Article 5 : Tirage au sort

Le gagnant sera sélectionné par tirage au sort, en prenant en compte les critères suivants :

- Informations correctement remplies dans le formulaire (nom, prénom, adresse mail, adresse postale, âge, etc.)
- Test rempli dans son intégralité

Article 6 : Définition des lots

Le gagnant remportera un exemplaire de *The dagger and the flame* accompagné des goodies suivants :

- une jaquette réversible (3 coloris aléatoires) avec au verso une illustration inédite de Célia Bourdet
- 3 cartes de tarot collectors
- un marque-page dague avec un joli pendentif en perle
- un overlay exclusif

Le gain sera envoyé dans les 15 jours de la clôture du présent concours à l'adresse postale avec laquelle le participant se sera inscrit.

La responsabilité de la société organisatrice se limite à la seule offre des lots. La responsabilité de la société organisatrice ne saurait en aucun cas être engagée quels que soient les incidents susceptibles de survenir au cours de leur acheminement et/ou à l'occasion de leur utilisation et/ou en raison d'un défaut de fabrication.

Si les circonstances l'exigent, BAYARD ÉDITIONS se réserve le droit de remplacer les lots annoncés par des lots de même valeur ou de caractéristiques proches sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à son égard.

Pour toute la durée du jeu, il ne sera attribué qu'un seul prix par foyer. On entend par foyer, même nom, même adresse postale. Les lots sont attribués nominativement aux gagnants désignés par les tirages au sort tels que prévus au présent article.

Article 7 : Obtention des lots

Chaque gagnant sera informé individuellement entre le 3 décembre et le 10 décembre 2025 par mail ou par message privé sur les réseaux sociaux. Il lui sera alors communiqué les modalités d'obtention de son lot.

Si un gagnant ne peut être informé, ou s'il ne réclame pas son lot dans un délai d'une semaine à compter du 10 décembre 2025, pour quelque motif que ce soit, la société organisatrice procédera à une nouvelle attribution du lot parmi les participants au Concours.

Toute demande ou réclamation quant au déroulement du concours et/ou à l'attribution du lot devra être adressée à la société organisatrice par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture du jeu concours, ci-dessous, à l'adresse suivante : **BAYARD ÉDITIONS**, sise 15 Boulevard Gabriel Péri, CS 10042, 92245 MALAKOFF CEDEX.

Article 8 : Promotion du concours

Du seul fait de sa participation au présent concours, chaque gagnant autorise par avance la société organisatrice à utiliser son prénom et image pour toute opération de promotion liée au présent Concours, dans la limite de trois ans à compter de la Date de Clôture du concours, sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à quelque rémunération ou indemnité que ce soit. Une autorisation de droit à l'image sera adressée aux parents des gagnants, ou à la personne détentric de l'autorité parentale après l'annonce des résultats à des fins d'utilisation de l'image.

Article 9 : Utilisation des données personnelles

Ces informations sont destinées au Groupe Bayard, auquel BAYARD ÉDITIONS appartient. Les informations nominatives communiquées par les Participants : civilité, nom, prénom, adresse mail, sont indispensables au traitement des Participations par la Société Organisatrice et le cas échéant d'envoyer les newsletters auxquelles les Participants se sont inscrits. À défaut, les Participations ne pourront être prises en compte. Ces informations sont traitées par les salariés de la Société Organisatrice en charge de gérer le Concours. Ces informations sont communiquées, le cas échéant, aux prestataires les traitant. La base légale du traitement est l'exécution du contrat conclu entre la Société Organisatrice et les Participants du fait de leur Participation au Concours et l'envoi de newsletters aux Participants du fait de leur inscription. Pour toutes questions concernant vos données personnelles dans le cadre de votre participation, contactez le service Commercial – Marketing : www.bayard-editions.com/contacts/commercial-marketing.

Les données à caractère personnel des Participants seront conservées pendant une année après la fin de la gestion du Concours et de l'envoi des lots. Ces informations sont destinées au Groupe Bayard, auquel la Société Organisatrice appartient. Elles sont enregistrées dans ses fichiers à des fins de traitement du Jeu-Concours.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6/01/1978 modifiée et au RGPD du 27/04/2016, elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification,

d'effacement, d'opposition, à la portabilité des données et à la limitation des traitements ainsi qu'au sort des données après la mort accessible par ce formulaire : www.bayard-editions.com/contacts/commercial-marketing.

Pour plus d'informations : Politique de Confidentialité Groupe Bayard. Si vous n'avez pas obtenu les réponses souhaitées après avoir contacté l'adresse du jeu concours, vous pouvez contacter notre DPO à l'adresse dpo@groupebayard.com. Si après avoir contacté le DPO, les Participants estiment que leurs droits ne sont pas respectés, ils peuvent adresser une réclamation à la CNIL.

Article 10 : Responsabilité de la société organisatrice

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes ou erreurs imputables à LA POSTE.

La participation au Concours étant réalisée par le biais d'Internet, elle implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les débits très variables, les temps de chargement et d'acheminement des réponses, l'absence de protection de certaines données contre des détournements et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, la société organisatrice ne pourrait être tenue pour responsable, sans que cette liste soit exhaustive :

- De toutes informations diffusées sur les services consultés,
- De la transmission des données,
- De la saturation du réseau,
- Des éventuelles interruptions de serveurs,
- En cas de défaillance du matériel de réception ou des lignes téléphoniques,
- En cas de pertes de données,
- Des conséquences de tout virus ou bogue informatique,
- De toute défaillance technique ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Concours.

Le Concours pourra être supprimé, interrompu ou modifié du fait d'éléments indépendants de la société organisatrice rendant impossible le maintien du Concours en ligne, tels que exigences d'autorités de toute nature, hacking, piratage, etc...

La société organisatrice prendra toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter le règlement mais ne pourra être tenue pour responsable si le présent Concours devait être modifié, écourté, reporté ou annulé, pour quelle que raison que ce soit. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

Article 11 : Application du Règlement

La participation à ce Concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement de la part de chaque participant.

Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation relative à ce Concours devra être formulée par écrit et ne pourra être prise en considération au-delà du délai d'un mois à compter de la Date de Clôture du Concours.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés souverainement par la société organisatrice.

Toute fraude ou non-respect de celui-ci pourra donner lieu à l'exclusion du Concours de son auteur, la société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 12 : Mise à disposition du règlement

Le présent règlement est consultable en ligne sur le site www.bayard-editions.com et peut être adressé à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : BAYARD ÉDITIONS, 15 Boulevard Gabriel Péri CS 10042 92245 MALAKOFF CEDEX.